

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2026-148

L'an deux mille vingt-six
Le vingt octobre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.
Date de convocation : 13 octobre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	37
Présents	26
Votes	36

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Jean-Pierre CID,
Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Mélanie
TRAVIER, Dorothée RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Coralie TRICHARD, Jean-Luc
BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET,
Nathalie PIALAT, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc
MACHON, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Sylvie BROYER, Marine SEGUY

ABSENTE / EXCUSEE :
Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :
Olivier BIAGGI donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Morena-Alina GARCIA donne procuration à Christèle CROZIER
Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Marie-Noëlle CHARLES donne procuration à Yves GOUGNE
Laurence RABOISSON CROPPI donne procuration à Nathalie PIALAT
Gaël DOUARD donne procuration à Dorothée RODRIGUES
Vincent LECOCQ donne procuration à Florence AUDON
Orélie CONTRERAS donne procuration à Fabien BREUZIN
Nicolas TRICCA donne procuration à Mélanie TRAVIER
Gérard MAGNET donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances et
aux Moyens Généraux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° 034/16 du Conseil Communautaire du 5 avril 2016 portant
approbation des tarifs de location de la Salle du Conseil Communautaire pour un
usage exclusivement administratif (réunions, conférences ou séminaires),

Vu la délibération n° 020/16 du Bureau Communautaire du 19 avril 2016 portant
approbation du Règlement Intérieur et de la convention type de mise à disposition
de la salle du Conseil Communautaire,

FINANCES

Modification de la
grille tarifaire de la
Salle Valéry Giscard
d'Estaing



Vu la délibération n° CC-2022-006 du Conseil Communautaire du 18 janvier 2022 portant approbation de la tarification de la salle du Conseil Communautaire pour des événements privés pour une période d'expérimentation du 21 janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Vu la délibération n° BC-2022-003 du Bureau Communautaire du 27 janvier 2022 portant révision du Règlement Intérieur et la nouvelle convention « type » de mise à disposition de la salle du Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° CC-2022-072 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2022 approuvant comme dénomination officielle de la Salle du Conseil Communautaire le nom de Valéry Giscard d'Estaing,

Vu la délibération n° CC-2022-116 du Conseil Communautaire du 18 octobre 2022 approuvant la grille tarifaire pour la location de la salle Valéry Giscard d'Estaing, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n° CC-2023-061 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023 approuvant la grille tarifaire pour la location de la salle Valéry Giscard d'Estaing, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° BC-2023-074 du Bureau Communautaire du 14 novembre 2023 portant modification du Règlement Intérieur et de la nouvelle convention « type » de mise à disposition de la salle Valéry Giscard d'Estaing,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique » du 30 septembre 2026,

Considérant la volonté de poursuivre la mise à disposition de la salle Valéry Giscard d'Estaing pour l'organisation d'événements privés, compte tenu du bilan positif de ce type de location qui répond à un besoin certain pour les habitants du territoire du Pays Mornantais,

Considérant également la poursuite des mises à disposition pour la tenue d'événements de type professionnel et administratif (réunions, conférences et séminaires),

Vu les propositions tarifaires pour chacun de ces types d'évènement, à savoir :

- **Evènements administratifs / professionnels** (réunions, conférences et séminaires) :

Bénéficiaires :

- les 11 communes membres de la Copamo,
- les partenaires institutionnels,
- les associations partenaires avec lesquelles la Copamo a conclu des conventions de partenariat et/ou d'objectifs.

Tarifs de location forfaitaires (fluides et prestation ménage réalisée en interne, inclus) – inchangés :

- Location de la salle en totalité (Module 1) : 250 € par réunion/séminaire (durée limitée à 24h)



- Location de la salle en partie, configuration 2/3 (Module 2) : 180 € par réunion/séminaire (durée limitée à 24h)
- Gratuité pour les 11 communes, durée limitée à une fois par an et à 24h, et pour les évènements « Copamo »

- **Evènements privés :**

Tarifs :

- Week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 1 000 €
- Soirée (durée de 24h) : 550 €

Cautions :

- Salle (pour garantir les éventuelles dégradations) : 850 €
- Déchets / Tri sélectif : 250 €
- Ménage : 200 €

Forfait ménage : 200 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 26 OCT. 2026

Notifié ou publié
le 26 OCT. 2026

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication*

APPROUVE la grille tarifaire ci-annexée pour la location de la salle Valéry Giscard d'Estaing, applicable à compter du 1^{er} janvier 2027,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'application de ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,
Fabien BREUZIN



PUBLIE LE 26 OCTOBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRÉSIDENT

SALLE VALERY GISCARD D'ESTAING

TARIFS DE LOCATION A COMPTER DU 1^{er} janvier 2027

• EVENEMENTS ADMINISTRATIFS / PROFESSIONNELS

	Tarif forfaitaire
Fluides et prestation ménage inclus	
Salle en totalité (Module 1)	250 € / Durée limitée à 24h
Salle en partie (configuration 2/3, Module 2)	180 € / Durée limitée à 24h

* Gratuité pour les 11 communes, limité à une fois par an et à 24h, (et pour les événements « COPAMO »)
Les tarifs des événements administratifs / professionnels restent inchangés pour l'année 2027

• EVENEMENTS PRIVES

Tarifs 2026		Tarifs 2027	
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	Soirée (durée 24h)	Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	Soirée (durée 24h)
Tarif: 950 €	Tarif: 500 €	Tarif: 1 000 €	Tarif: 550 €
Forfait ménage : 200 €	Forfait ménage : 200 €	Forfait ménage : 200 €	Forfait ménage : 200 €
Cauton salle : 850 €	Cauton salle : 850 €	Cauton salle : 850 €	Cauton salle : 850 €
Cauton tri sélectif : 250 €	Cauton tri sélectif : 250 €	Cauton tri sélectif : 250 €	Cauton tri sélectif : 250 €
Cauton ménage : 200 €	Cauton ménage : 200 €	Cauton ménage : 200 €	Cauton ménage : 200 €

